

## Appel à propositions

---

### *Etude d'opportunité*

*pour le renouvellement de la certification professionnelle*

*associée au métier d'assistant/e de formation*

*Branche Professionnelle des Organismes de formation*

**AKTO**

**OPérateur de COmpétences (OPCO)**

**pour le compte de la Branche Professionnelle des organismes de formation**

Mars 2022

**AKTO** - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

**OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE**

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

### Présentation d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences :

- assurer l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés.
- déployer sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois.
- développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

Créé à la suite du regroupement de 5 associations : FAF.TT, Fafih, Intergros, Opcalia et la délégation Propreté de l'OPCA TS, AKTO en quelques chiffres, c'est :

- 180 000 entreprises adhérentes
- 3 millions de salariés,
- Plus de 750 000 salariés formés
- 80 000 alternants accompagnés.

Opérateur de compétences agréé par l'Etat, AKTO est missionné pour développer les compétences des individus et des entreprises, garantir l'emploi durable face aux mutations socio-économiques des entreprises, aux évolutions des métiers et aux besoins des territoires. AKTO est en appui des branches professionnelles. Il porte également sa réflexion de façon prospective : il analyse les mutations des métiers, l'évolution professionnelle des salariés, la transformation des entreprises pour créer des nouvelles certifications, et accompagner le développement des compétences et de l'apprentissage.

Les enjeux d'AKTO sont ainsi profondément liés à une meilleure connaissance des métiers pour agir sur les compétences et les qualifications de demain. Il agit ainsi en faveur de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi, et contribue à l'évolution professionnelle des individus.

## Parties prenantes

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

Cette démarche mobilise :

- ✓ **La CPNEF de la Branche professionnelle composée des organisations d'employeurs et de salariés représentatives dans la CCN des Organismes de formation (IDCC 1516) et l'association pour la collecte et la gestion des fonds de la branche formation.**
- ✓ **AKTO, l'OPCO de la Branche Professionnelle en soutien technique**

Ils seront représentés dans les instances de gouvernance (comité de pilotage / comité technique) pour le suivi et la validation des travaux.

## Présentation de la Branche Professionnelle des Organismes de formation

La branche des Organismes de Formation est composée de 9000 entreprises employant plus de 76 000 salariés. (Source Panorama de la Branche édition 2020)

La formation professionnelle désigne toute activité de formation pour des adultes, diplômante, certifiante ou qualifiante, dispensée dans des établissements créés par des personnes physiques ou morales. La formation tout au long de la vie professionnelle est un facteur de développement des compétences, d'acquisition de connaissances générales et des savoirs de base. Elle constitue pour les salarié-e-s des opportunités de promotion, de reconversion, d'évolutions, sociales ou professionnelles. La Branche professionnelle des Organismes de Formation s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles depuis plusieurs années :

- CQP Assistant de formation (n°28724 RNCP)
- CQP Conseiller Commercial en formation (n°32081 RNCP)
- CQP Formateur-Consultant (rénovation à venir)

## Contexte des organismes de formation de la branche professionnelle

Plusieurs réformes d'ampleur ont affecté le secteur professionnel.

Les nouvelles attentes et besoins des organismes de formation et de leurs salarié-e-s, entraînent une évolution tangible des métiers et des emplois de la branche. Ces mutations d'activité sont principalement liées à la digitalisation du secteur, qui affecte tant l'environnement concurrentiel que les formats pédagogiques et les besoins clients - et aux modifications de l'environnement législatif, économique et social.

### Mutations des organismes de formation & impact de la crise sanitaire

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

## Sources :

- *Impacts de la crise sanitaire sur la branche des organismes de formation – étude Diag’active – décembre 2020 – avril 2021*
- *Etude prospective de la filière des organismes de formation en région Hauts-de-France – 2020-2021*

Le secteur de la formation professionnelle n’a pas été épargné par les effets de la pandémie.

Les organismes de formation ont été contraints de fermer leurs portes pendant deux mois lors de la mise en place du confinement. Une grande partie des formations n’a pas pu être assurée pendant ce laps de temps, malgré la réactivité des organismes pour augmenter la part de formations dispensées à distance, qui a doublé, voire triplé pendant cette période.

Même si la demande de formation a d’abord semblé augmenter avec la mise en activité partielle de nombreux actifs, la crise fragilise encore les conditions de réalisation des formations et les capacités de financement des entreprises.

En outre, les évolutions réglementaires, identifiées comme le principal facteur d’évolution du secteur avant la crise, constituent toujours une source d’incertitude pour les entreprises, dans un contexte économique et sanitaire dans lequel il est déjà très difficile de se projeter.

Les études récentes montrent que les principales mutations en cours et à venir pour les organismes de formation sont liées à deux facteurs principaux qui interagissent entre eux :

- Des **évolutions réglementaires** qui induisent de profonds changements sur l’écosystème de la formation et qui appellent de nouvelles obligations mais aussi de nouvelles opportunités pour les acteurs, notamment :
  - L’élargissement de la définition de l’action de formation professionnelle ;
  - La reconnaissance de la formation en situation de travail (FEST) et de la formation à distance en tout ou partie ;
  - Le renforcement de la régulation des prestations de formation, à travers de nouvelles exigences en termes de qualité (Qualiopi) et de certification.
- Des **innovations techniques et numériques** et un développement de nouveaux outils et procédés apportant de nouvelles solutions pouvant :
  - Favoriser de nouvelles méthodes pédagogiques ;
  - Enrichir et individualiser les parcours de formation avec des supports multimodaux ;
  - Atteindre et fidéliser de nouveaux clients et apprenants, notamment par les usages de la data ;

- Permettre une meilleure productivité, réactivité, fiabilité et partage de l'information au sein de l'organisation.

Ces changements sont les conséquences d'évolutions économiques et sociologiques plus profondes :

- L'évolution de la demande de formation et du rapport formateur / apprenant, en lien avec une évolution des modes d'apprentissage ;
- Le développement d'un contexte rendant la formation continue de plus en plus importante et prégnante (obsolescence des compétences, inadéquation offre et demande d'emploi, parcours moins linéaires...);
- Le développement d'une concurrence de plus en plus forte, protéiforme et multisectorielle.

**Trois grandes tendances se dessinent concernant l'offre de formation de demain :**

- **Individualisation** : la formation tend à s'adapter en fonction, par exemple, des objectifs individuels de l'apprenant, du niveau initial/souhaité, du temps disponible, des modes et facilités d'apprentissages individuels, des formations déjà réalisées... On assiste ainsi à une démocratisation croissante de l'adaptive learning, méthode éducative qui s'appuie sur des techniques issues de la neuropédagogie.
- **Massification** : avec le développement des plateformes, il devient possible de toucher un plus grand nombre d'apprenants, et de s'affranchir des contraintes de temps et d'espace. Les plateformes LMS (Learning Management System) ne cessent de se démocratiser. Elles permettent de déposer des contenus de formation à distance, d'organiser les parcours pédagogiques des apprenants et de suivre leur progression.
- **Immersion** : l'utilisation de simulateurs et de la réalité virtuelle connaît elle aussi un fort développement : les entreprises de formation tendent à avoir accès à des interfaces visuelles et des reconstructions 3D toujours plus qualitatives. Ces procédés sont amenés à se développer, y compris en formation présentielle.

*Ces mutations impactent l'ensemble des métiers des organismes de formation, et notamment celui d'assistant-e de formation.*

## Contexte du métier d'Assistant-e de formation

### Focus sur le métier Assistant-e formation

Le guide pratique paritaire élaboré à l'occasion de l'accord de classification des emplois du 16 janvier 2017 décrit l'emploi d'assistant-e de formation de la façon suivante (emploi repéré n°12) : Il-elle met en œuvre les moyens administratifs et organisationnels nécessaires à la réalisation des actions de

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

formation selon les indications données par son responsable hiérarchique et effectue le suivi administratif des formations proposées par l'organisme qui l'emploie.

Les missions de l'assistant-e de formation sont les suivantes :

- A la charge du suivi administratif des prestations de formation.
- Assure l'organisation et la logistique des formations dispensées (par exemple : réservation de salle et du matériel pédagogique, suivi du planning des formations).
- Gère et coordonne les informations liées aux prestations de formation (par exemple : communication avec les apprenants, transmission des informations à l'équipe pédagogique).
- Accueille et informe les différents interlocuteurs (par exemple : apprenants, entreprises, intervenants externes).
- Assure le suivi post-formation dans sa dimension administrative.
- Assure la gestion administrative et économique des actions de formation (avec, par exemple, la production de documents : rapports d'activité, compte rendu).

L'évolution des outils de gestion et communication utilisés par les différents clients a multiplié les canaux et les usages.

## Contexte de l'appel à propositions

Dans le cadre du renouvellement de la certification professionnelle, la Branche Professionnelle des Organismes de formation souhaite mesurer les différentes évolutions impactant **le métier d'assistant/e de formation**, afin d'adapter le référentiel et son dispositif de certification à ces changements et répondre ainsi aux attentes des entreprises (CQP déposé en 2017 au RNCP).

La Branche Professionnelle des Organismes de formation envisage ainsi de :

- Certifier les compétences des salariés (notamment par la VAE )
- **Professionaliser** le métier d'assistant/e formation
- **Promouvoir** le métier d'assistant/e de formation, marqué par un turn-over important
- Favoriser son **attractivité** à l'interne (entreprises de la Branche Professionnelle)

Dans cette optique, la Branche Professionnelle des Organismes de formation & AKTO lancent un appel à propositions pour disposer d'une étude d'opportunité concernant le CQP assistant-e de formation, en vue de la constitution du dossier de demande d'enregistrement au Répertoire National des

Certifications Professionnelles soumis à France Compétences, et permettant notamment de répondre aux questions suivantes :

- Les compétences visées par le projet de certification répondent-elles à des besoins identifiés sur le marché ?
- Est-ce que les compétences identifiées par le projet de certification ont-été utiles aux entités utilisatrices ? Sont-elles utilisées sur le marché ?
- Basé sur les promotions et des données contextualisées, le projet de certification a-t-il un impact positif sur le parcours professionnel des personnes, en termes d'insertion professionnelle, d'atteinte du métier cible, de type de contrat et de rémunération ?

## Travaux & livrables

**Il est demandé réaliser une étude d'opportunité pour la Branche Professionnelle des Organismes de formation afin de rénover la certification professionnelle d'assistant/e de formation, en termes d'ingénierie de certification.**

Pour ce faire :

- Qualifier les enjeux de la rénovation de cette certification professionnelle : objectifs de la Branche et périmètre du ou des métiers ciblés et spécifiques ainsi que les prérequis :
  - ✓ effectuer une veille métier, analyser les activités et définir le cadre d'emploi pour le secteur concerné.
- Fournir une enquête exploratoire permettant :
  - ✓ de recenser les besoins en certification professionnelle pour le cadre d'emploi afin d'estimer le nombre éventuel de personnes à certifier
  - ✓ d'établir un panorama de l'offre de certification existante sur le marché en 2022 pour apprécier la valeur ajoutée apportée par le renouvellement de cette certification professionnelle
  - ✓ Apporter des informations autour du métier et de ses conditions de travail en menant des entretiens auprès d'un échantillon représentatif de professionnels (nombre d'entretiens à déterminer par le prestataire, par rapport à la taille des organismes de formation, à leur spécificité etc...).

- Démontrer le cadre d'emploi, l'utilité du renouvellement de cette certification professionnelle auprès de professionnels
- Mesurer le niveau d'adhésion de la certification, de son utilité auprès du public visé avec un recensement du nombre de projets de certification professionnelle dans l'emploi et dans les métiers visés pendant la réalisation des différents entretiens
- Analyser à partir de la veille métier et des enquêtes, l'opportunité de rénover ces certifications professionnelles :
  - ✓ en mettant en avant les compétences communes et spécifiques au regard de l'enquête terrain
  - ✓ en définissant les stratégies de certifications possibles

Cet échantillon représentatif prendra en considération les différentes typologies d'entreprises composant la Branche Professionnelle concernée.

**Le prestataire sera force de proposition pour toute autre suggestion qu'il jugerait utile pour enrichir la veille métier et l'étude d'opportunité.**

#### **Livrables :**

- Une étude d'opportunité étayée incluant les différents scénarii (format TEXTE) conformément aux critères actualisés de France compétences
- Une synthèse de cette étude d'opportunité accessible à tous publics (format PPT)
- Une infographie (4 pages maximum) présentant les principaux résultats de l'étude d'opportunité pour déterminer les compétences-clés au regard de la veille métier et des enjeux de la Branche des Organismes de Formation

## Organisation et pilotage du projet

- ↳ Organiser des points d'étapes réguliers avec les techniciens d'AKTO & la Branche Professionnelle concernant l'état d'avancement du projet, la mobilisation des acteurs, la communication et la réalisation des livrables
- ↳ Rédiger les comptes-rendus nécessaires à la bonne communication des travaux
- ↳ Restituer les travaux à AKTO & à la branche professionnelle (intervenir en CPNEFP, le cas échéant, et à la demande)



- ↳ Piloter la fiabilité des livrables produits (adéquation, opérationnalité, ...)
- ↳ Fournir, dans les délais impartis, des livrables de qualité «clés en main» pouvant être réutilisés (format électronique et actualisable) par AKTO & la Branche Professionnelle qui en ont la pleine propriété (totalité des fichiers sources)

Akto, en tant que pilote du projet technique, est le garant de la qualité et de la réalisation de la production des livrables convenus avec le prestataire. Si la qualité n'était pas à la hauteur des attendus par rapport au cahier des charges, la branche commanditaire et Akto se réservent le droit de demander un ajustement de travaux nécessaires à leur conformité. De même, la branche commanditaire et Akto prévoient la possibilité de mener des travaux complémentaires avec le prestataire le cas échéant. Ce complément de travaux pourra faire l'objet d'un avenant à ladite convention.

### **Les propositions devront :**

- Comporter une présentation générale des candidats,
  - o raison sociale, adresse, téléphone, site internet,
  - o nom dirigeant et adresse électronique,
  - o nom du responsable du projet et adresse électronique,
  - o date de création du prestataire,
  - o secteurs d'activité et domaines de compétences,
  - o références sur projets similaires récents,
- Démontrer leur bonne compréhension et leur intérêt pour une telle mission, le cas échéant en présentant des exemples de prestations similaires réalisées précédemment
- Exposer la méthodologie, le déroulé et les livrables envisagés à chaque étape (en fournissant idéalement des exemples),
- Formaliser les informations suivantes :
  - o la composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec l'objet de la prestation et le référent qui sera l'interlocuteur privilégié
  - o une liste de références des projets similaires conduits
- **être rédigées dans un rapport maximum de 5 feuilles recto-verso soit 10 pages.**

Pour les prestations qui lui incombent, le Prestataire doit strictement respecter les délais, les coûts et les obligations prévus dans les documents contractuels régissant le présent marché.

Le Prestataire s'engage à :

- Réaliser les prestations dans les conditions et selon les modalités prévues dans l'accord-cadre selon les règles de l'art de la profession et dans le respect de la réglementation
- Mettre en œuvre les moyens techniques, logistiques et humains nécessaires à la parfaite réalisation des Prestations
- Maintenir une qualité de service conforme aux besoins des commanditaires
- Fournir aux commanditaires les états et rapports nécessaires au suivi des Prestations
- Organiser et participer aux réunions convenues avec les commanditaires
- Informer les commanditaires de tout problème survenant au cours de la réalisation de sa mission

Il doit également satisfaire à une obligation d'information et de conseil dans l'organisation et le suivi des prestations du marché.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de l'ensemble des prestations prévues dans le cadre du présent marché.

Le Prestataire, en sa qualité de professionnel au regard des Prestations confiées, s'engage à mettre en œuvre son expérience, son savoir-faire et, de manière générale, tous les moyens et toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation des Prestations.

Le Prestataire s'engage à faire intervenir pendant toute la durée du marché à passer, des personnes respectant les profils, les expériences et les compétences mentionnés dans son mémoire technique.

AKTO et la Branche s'engagent pendant toute la durée du marché à coopérer avec le Prestataire afin de lui permettre d'exécuter les prestations dans de bonnes conditions, de lui apporter toutes les informations et l'assistance raisonnablement nécessaires à la réalisation des prestations.

AKTO, en tant que tiers de confiance et pilote du projet technique, est le garant de la qualité et de la réalisation de la production des livrables convenus avec le prestataire. Si la qualité n'était pas à la hauteur des attendus par rapport au cahier des charges, AKTO et la branche commanditaire se réservent le droit de demander un ajustement de travaux nécessaires à leur conformité. De même, la branche commanditaire et AKTO prévoient la possibilité de mener des travaux complémentaires avec le prestataire le cas échéant. Ce complément de travaux pourra faire l'objet d'un avenant.

**AKTO** - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

**OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE**

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

## Budget & calendrier

Seront attendus de la part des candidats :

- ✓ une proposition tarifaire (montants en € HT & TTC) détaillée en fonction des étapes et du nombre de jours envisagés sera à envoyer. Les montants indiqués couvriront les frais de mission (déplacement, ...).
- ✓ un planning et un rétroplanning de mise en œuvre des travaux
- ✓ une précision sur la mobilisation en termes de jours des personnes interviewées

Calendrier souhaité :

- Lancement des travaux prévu en **mai 2022** (sous réserve de la validation par un comité de pilotage)
- Date butoir de la fin des travaux fixée à **septembre 2022**

## Modalités de réponse

- Mise en ligne prévue le 4/03/2022 sur le site Akto.

La réponse devra être adressée **au plus tard le : 1/04/2022 19h.**

- Sous format électronique à : Stéphanie ACERO [stephanie.acero@akto.fr](mailto:stephanie.acero@akto.fr)  
et Anne-Françoise SALADIN [anne-francoise.saladin@akto.fr](mailto:anne-francoise.saladin@akto.fr)

La décision de la Branche Professionnelle interviendra pour donner suite à l'examen paritaire des propositions réceptionnées.

Une soutenance des réponses à cet appel à propositions pourra être organisée. Les prestataires ayant répondu seront individuellement tenus informés de la suite donnée.

Le(s) prestataire(s), non-sélectionné(s), ne peut/vent prétendre à aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif invoqué, le bien-fondé de la décision du Comité Technique.

La Branche Professionnelle & AKTO ne seront engagés qu'après la notification et le conventionnement avec le prestataire choisi.